

Projet éolien de Charente-Boixe

Communes de Villognon, Coulonges, Xambes, Vervant, Cellettes et Ambérac

Bulletin d'information n°2 - Octobre 2022

Afin d'obtenir une autorisation environnementale, les projets éoliens sont soumis à étude d'impact. Cette dernière prend en compte l'analyse du territoire dans sa globalité, et comporte trois volets principaux :

- Faune, Flore, Milieux Naturels
- Acoustique
- Paysage

Les études du projet éolien de Charente-Boixe sont en cours depuis quelques mois. A l'intérieur de ce 2^{ème} bulletin d'information, nous vous présentons en détail le déroulement de l'étude acoustique. Par ailleurs, nous avons reçu les premiers résultats pour les études « Faune Flore et Milieux Naturels ». Nous souhaitons vous les présenter lors de permanences publiques d'information, et profiter de cette occasion pour vous rencontrer et répondre à vos interrogations éventuelles sur le projet.

Permanences publiques d'information sur inscription

Nous invitons l'ensemble des habitants des 6 communes du projet à venir nous rencontrer sur les créneaux de permanences publiques que nous organisons prochainement.

Un expert ornithologue, chargé d'études indépendant, invité pour l'occasion :



Le bureau d'études en charge de l'étude « Faune Flore et Milieux Naturels » sur le territoire du projet, ENCIS Environnement, sera présent afin de détailler les résultats des inventaires de terrain menés et présenter les enjeux principaux mis en évidence.

7 créneaux d'une heure chacun sont ouverts sur inscription aux dates suivantes :

- Mercredi 23 novembre 2022 : à 9h, à 10h et à 11h – Salle des fêtes de Xambes
- Mercredi 23 novembre 2022 : à 15h, à 16h, à 17h, et à 18h – Salle des fêtes de Villognon

Merci de vous inscrire auprès d'un des deux responsables de projet par téléphone ou par mail (07 86 90 54 01, guillaumebrusau@groupevaleco.com ; valentin.pineau@abo-wind.fr) en indiquant : vos nom(s) et prénom(s), coordonnées et le ou les créneaux de votre choix. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 18 novembre. Il y aura un nombre limité de personnes par créneau afin de favoriser les échanges avec le chargé d'études d'ENCIS Environnement, et les responsables du projet.

Si ces dates ne vous conviennent pas, les responsables de projets restent disponibles : n'hésitez pas à les contacter pour échanger par téléphone ou prévoir une rencontre à une date ultérieure.

Retrouvez l'ensemble des informations et posez vos questions sur le projet depuis son site internet dédié :

<https://www.projeteoliencharenteboixe.com/>

Chronologie du projet

2018 - 2021

Investigation

- Identification du site.
- Premiers contacts avec les acteurs du territoire.
- Rencontre des propriétaires fonciers et exploitants du site d'étude.

2022- 2023

Développement

- Réalisation des études techniques, environnementales et paysagère.
- Constitution du dossier de demande d'autorisation environnementale.

2024 - 2026

Instruction

- Dépôt du dossier.
- Avis de l'administration.
- Enquête publique d'un mois.

2027 - 2029

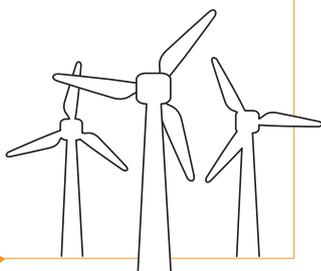
Construction

- Création des aménagements et montage des éoliennes.

Pendant 20 à 30 ans

Exploitation

- Mise en service de la ferme éolienne.
- Suivis environnementaux.
- Maintenance.
- Démantèlement total ou renouvellement en fin de vie.



Zoom sur l'étude acoustique

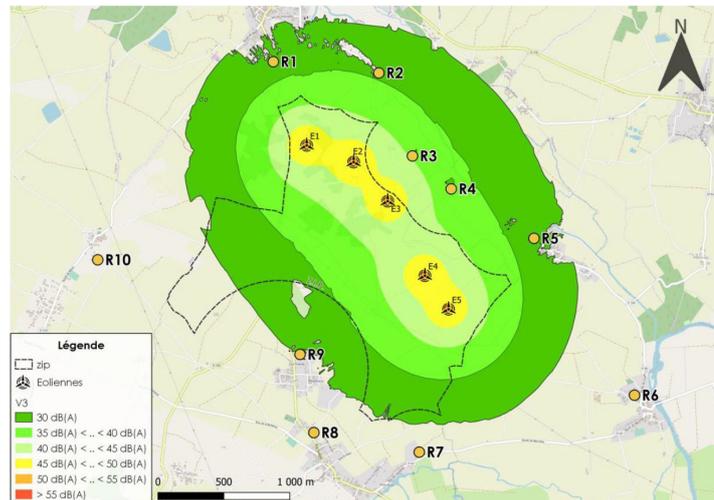
Cette étude vient d'être initiée pour le projet éolien de Charente-Boixe. Elle consiste à mesurer le bruit résiduel (bruit actuel) dans l'environnement du projet et caractériser l'influence sonore d'un parc éolien dans la zone d'étude. Couplées avec les données météorologiques du mât de mesure, les données récoltées permettent de définir l'évolution du niveau sonore pour toutes les vitesses et directions de vent. Elle se déroule en trois temps :

1. Etat initial : un bureau d'étude externe et indépendant, ici Delhom Acoustique, réalise dans un premier temps une campagne de mesures acoustiques, qui se tient aux abords de la zone d'étude. Des sonomètres (micros) sont installés au niveau des habitations les plus proches dans le but de mesurer les niveaux sonores en chaque lieu, pendant trois semaines. Ces mesures permettent d'obtenir un état initial de l'environnement sonore autour du projet dans les conditions de vent habituelles du site, en fonction de la météo (direction et vitesse du vent) et de l'heure.



Exemple de sonomètre

2. Evaluation des impacts : dans un second temps, à l'aide d'un logiciel de modélisation et aux données techniques des éoliennes, le bureau d'étude pourra estimer le niveau de bruit généré par les éoliennes du projet et ainsi vérifier, en amont, le respect de la réglementation acoustique française. L'impact acoustique de différents scénarios d'implantation et de modèles d'éoliennes peut alors être considéré pour dimensionner le projet. Si un risque de non-conformité apparaît, le projet est adapté de façon à réduire le bruit émis par les éoliennes.



Exemple de carte de propagation sonore

3. Proposition de mesures : en cas de non-conformité, plusieurs solutions d'optimisation sont envisageables pour respecter la réglementation en vigueur et assurer un rendement optimal des éoliennes : éloignement des éoliennes aux habitations, bridages acoustiques plus ou moins contraignants des éoliennes.

Une seconde étude sera réalisée après la mise en service des éoliennes, afin de vérifier le respect réglementaire du parc et, si besoin, de le corriger. Les équipes ABO Wind et VALECO restent attentives et à l'écoute des riverains pour répondre à toute problématique acoustique rencontrée.

L'acoustique des éoliennes

Les éoliennes peuvent émettre des bruits mécaniques et aérodynamiques :

- Les équipements techniques de la nacelle produisent ponctuellement des bruits mécaniques. Au-delà d'une centaine de mètres, ils ne sont plus audibles. Un calfeutrage de la nacelle permet d'atténuer fortement ces bruits.
- L'écoulement de l'air sur les pales produit des bruits aérodynamiques. Leur intensité dépend de la vitesse du vent.

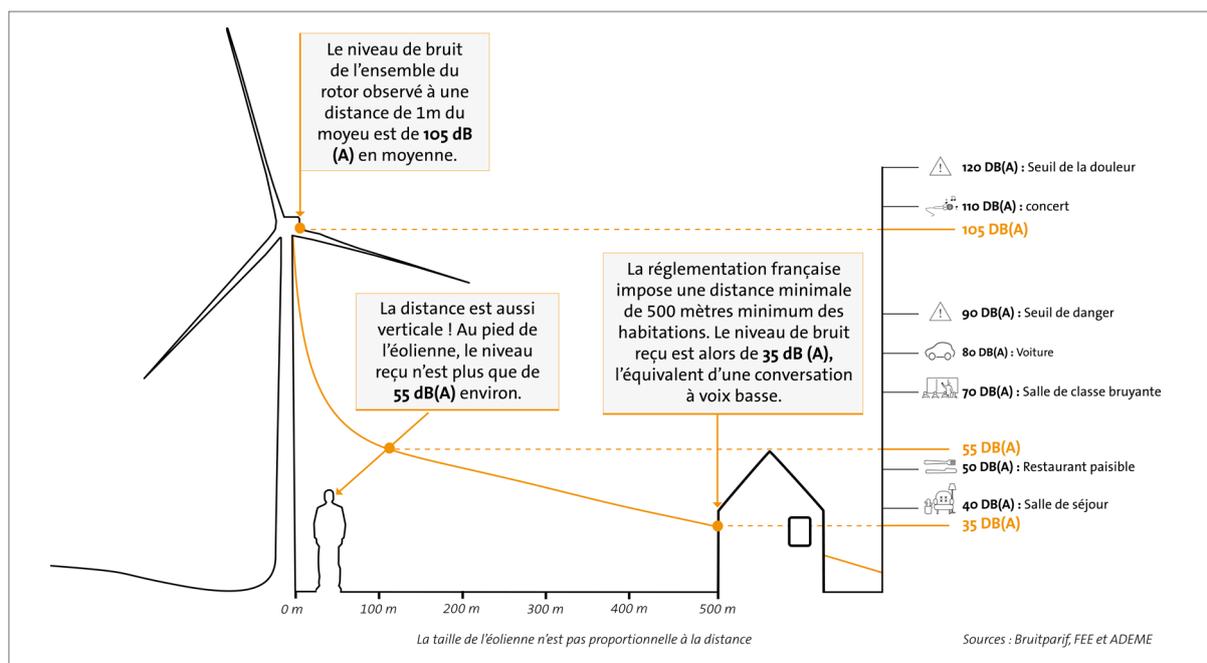
Le saviez-vous ?

L'évolution du dessin des pales et l'ajout d'appendices pour réduire les turbulences permet d'atténuer les bruits aérodynamiques. Cette innovation a été inspirée des ailes de chouettes dont les plumes disposées en peigne leur permettent de rester silencieuses en vol.



Le niveau de bruit qu'émet une éolienne dépend de la vitesse du vent, en particulier de la vitesse de rotation des pales. Au besoin, la vitesse de rotation des pales peut être ralentie en fonction des conditions réelles de vitesse et direction du vent, de l'heure, de la saison, etc. Cela permet de limiter le bruit de l'éolienne tout en limitant les pertes de production : on parle de bridages acoustiques. Les éoliennes récentes proposent de nombreux modes de bridage, permettant de réduire le niveau de bruit par paliers fins, jusqu'à un niveau très inférieur au niveau de bruit maximal autorisé. De plus, les modes de bridage sont enclenchés en temps-réel, en fonction de la combinaison de critères multiples tels que la date, l'heure, la vitesse du vent, sa direction, etc. La fait de pouvoir modifier en temps réel la vitesse de rotation du rotor permet d'adapter précisément le bruit émis à l'environnement sonore.

La propagation du niveau de bruit



Les limites réglementaires au bruit dans l'environnement

La réglementation en vigueur à laquelle est soumis le bruit généré par les éoliennes repose sur la notion d'émergence : différence entre les niveaux de pression acoustiques pondérés (A) du bruit ambiant (installation en fonctionnement) et du bruit résiduel (en l'absence du bruit généré par l'installation). L'émergence admissible est de 3 dB(A) la nuit et 5 dB(A) le jour :

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'installation)	Émergence admissible pour la période allant de 7 heures à 22 heures	Émergence admissible pour la période allant de 22 heures à 7 heures
Supérieur à 35 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)
Inférieur à 35 dB(A)	Installation conforme	

Extrait de l'arrêté du 26 août 2011, modifié par arrêté du 22 juin 2020 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent.

L'étude acoustique permet de dimensionner le projet et le fonctionnement des éoliennes afin qu'il respecte cette réglementation : l'augmentation du niveau sonore doit rester très limitée ou le niveau global doit rester faible.

La communication tout au long du projet

ABO Wind et VALECO ont à cœur de travailler en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, afin de proposer un projet éolien cohérent et respectueux des enjeux et sensibilités locales. En plus des bulletins et événements d'information aux étapes clés du projet, un Comité de Suivi a été mis en place. Les objectifs de ce comité sont de :

- Permettre un relai d'informations sur le développement du projet, ses caractéristiques et son planning.
- Créer un lieu d'échanges, de réflexions et de propositions pour un projet éolien cohérent et adapté au territoire et à ses enjeux.
- S'inscrire dans un processus de concertation autour du projet, en concordance avec la volonté du territoire du Pays Ruffécois.

La première réunion a eu lieu le 23 juin 2022. Les participants ont pris part à un atelier autour d'une frise chronologique représentant le déroulement du projet de Charente-Boixe. Après une présentation des étapes clés, les participants ont été amenés à réfléchir aux thèmes les plus susceptibles de soulever des interrogations ou de susciter un intérêt. Le compte rendu de cette réunion est disponible sur le site internet du projet, et dans les cahiers de liaisons en mairies.



La prochaine réunion du comité de suivi aura lieu le Mardi 22 Novembre 2022 à 18h. Nous nous intéresserons aux enjeux environnementaux, et bénéficierons de la présence du chargé d'études d'ENCIS Environnement. Il présentera aux participants l'état des connaissances environnementales du site, résultant des inventaires de terrain menés.

Vous souhaitez rejoindre le Comité de Suivi ?

Devenir membre est une occasion de mieux appréhender le domaine des énergies renouvelables et l'ensemble des enjeux liés à un projet éolien. Afin de vous inscrire, nous vous invitons à contacter l'un des deux responsables du projet aux coordonnées ci-dessous. Le nombre de membres est limité afin de privilégier et faciliter les échanges.

Un cahier de Liaison dans chaque mairie !



Afin de tenir compte des difficultés que peuvent avoir certains d'entre nous à utiliser les outils numériques, nous mettons à disposition de tous dans chaque mairie du projet un cahier de liaison. Celui-ci sera mis à jour régulièrement au même titre que le site internet du projet, avec l'ensemble des bulletins d'information, comptes rendus des réunions du comité de suivi, et éléments transmis lors des événements publics d'information.

Véritable cahier d'échanges, il est possible d'y apporter des remarques, questions et suggestions auxquelles les responsables de projets apporteront une réponse dans les meilleurs délais.



©ABO Wind : parc éolien de Xambes-Vervant (16)



**ABO
WIND**

www.abo-wind.com/fr

Valentin PINEAU

Tél. : 07 89 85 02 66

Mail : valentin.pineau@abo-wind.fr



valeco

www.groupevaleco.com

Guillaume BRUSAU

Tél. : 07 86 90 54 01

Mail : guillaumebrusau@groupevaleco.com